

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-GCP-24-0018 du 02/08/2024**

NOR : ECOE2421030J

Instruction du 30 juillet 2024

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES LOYERS,  
CHARGES ET AUTRES TAXES PAR LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL  
VIA LE PROGRAMME 156

**Bureau SPiB-2C**

### **RÉSUMÉ**

Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion référencée en objet.

Date d'application : 30/07/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

**Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion**

**Article 1<sup>er</sup>**

La convention de délégation de gestion relative au financement des loyers, charges et autres taxes par le secrétariat général - service de l'environnement professionnel via le programme 156 (NOR : CPAE1906864J) est modifiée comme suit :

À l'article 1 intitulé "Objet de la délégation", la phrase : "Ces crédits ont vocation à financer les loyers, charges et autres taxes se rapportant aux baux listés en annexe ci-jointe ainsi que certaines dépenses de travaux (y compris fournitures) à la demande du département de la gouvernance et du support des systèmes d'information de la DGFIP."

est remplacée par la phrase "Ces crédits ont vocation à financer les loyers, charges et autres taxes se rapportant aux baux portant sur les bâtiments occupés par les services d'administration centrale de la DGFIP ainsi que certaines dépenses de travaux (y compris fournitures) à la demande du département de la gouvernance et du support des systèmes d'information de la DGFIP".

En conséquence, l'annexe à la convention est supprimée et les autres dispositions demeurent inchangées.

Fait à Paris, le 30/07/2024

Le Chef du bureau immobilier et sûreté

Le Chef du service de l'immobilier et de l'environnement  
professionnel du secrétariat général des ministères  
économiques et financiers

H. MILLE

G. PARMENTIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2265-3694